

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION LORRAINE

Y. J. ouf

A R R E T E

N° 87-SGAR-*38* en date du 24 JUIL. 1987

Portant inscription de certaines parties de l'ancien domaine de Wendel à HAYANGE sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région Lorraine. Officier de la Légion d'Honneur.

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2. modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927. 27 août 1941. 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961. ;

VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région :

VU le décret n°84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique :

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Lorraine entendue, en sa séance du 18 février 1986.

VU l'avis de la Commission Supérieure des monuments historiques en sa séance du 30 juin 1986 :

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que l'ancien domaine de Wendel à HAYANGE présente du point de vue de l'histoire un intérêt public, en raison de la place qu'il occupe dans l'histoire industrielle du pays et du caractère exemplaire qu'il représente sur le plan de la sociologie architecturale :

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les parties suivantes de l'ancien domaine de Wendel situé rue de Wendel à HAYANGE (Moselle) :

- * l'immeuble dit le Bureau Central
- * le colombier
- * les grilles d'entrée du domaine

situées sur les parcelles 17/6 et 14/6 d'une contenance respective de 1 ha 4 a 85 ca et 39 a 69 ca figurant au cadastre, Section 14 et appartenant à la Société SACILOR, société anonyme, ayant son siège social 6, rue de Wendel à HAYANGE (Moselle), par acte publié au Livre Foncier de HAYANGE (Moselle), feuillet n° 1179.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau du Livre Foncier de la situation des immeubles inscrits et publié au Bulletin Officiel de la Région Lorraine.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à METZ, le 24 JUIL 1987

LE^A PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION LORRAINE

Claude BUSSIERE

Pour le Préfet, Commissaire de la République de Région Lorraine
Le Généraliste Général pour les Affaires Régionales